

20 oct 2023 -17:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 octobre 2023

Budget global des spécialités pharmaceutiques pour 2023

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2023 des moyens financiers pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques.

Le projet d'arrêté royal fixe le budget global des moyens financiers pour les spécialités pharmaceutiques pour l'exercice 2023 à 5.640.374.000 euros.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le budget global en 2023 des moyens financiers pour l'ensemble du Royaume pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et l'impact des éléments du budget annuel qui n'ont pas ou pas entièrement produit leurs effets

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be